



14/09/2016 16:27

82743395 3 GEN 387 F NAJ

TECHNOLOGIE/BRIEF/AUTOMOBILE/MOBILITE/CONSOMMATION/ENTREPRISES/GVTFLA/GVTFED

Premier test belge de 35 voitures semi-autonomes (2)

BRUXELLES 14/09 (BELGA) = Pas moins de 35 voitures semi-autonomes ont démarré mercredi midi de Diegem (Brabant flamand) pour se rendre à Bornem et ensuite revenir à leur point de départ. Il s'agit du premier test réalisé en Belgique, une initiative du courtier en assurances et conseiller en risque, Aon. Les voitures roulent en colonne, en groupe de cinq, les unes derrière les autres. Les ministres de la Mobilité François Bellot (MR, pour le fédéral) et Ben Weyts (N-VA, pour la Flandre) ont pris part à l'événement.

Avec cette démonstration, Aon veut mieux faire connaître le potentiel de la conduite de véhicules semi-autonomes, pourvus d'une aide à la conduite approfondie. En outre, Aon veut déterminer ce qui est nécessaire pour introduire le véhicule autonome en toute sécurité.

Pour le test, des constructeurs automobiles, tels que Audi, BMW ou Toyota, ont mis leurs voitures à disposition.

Aon n'en est pas à son coup d'essai et a déjà organisé un test semblable en mars aux Pays-Bas. Il s'était déroulé sans incident.

Selon le ministre flamand de la Mobilité, Ben Weyts, les véhicules autonomes disposent d'avantages importants pour la sécurité routière. "Nonante pour cent des accidents sont dus à une faute humaine. Et quelle que soit la manière dont vous l'envisagez, un ordinateur est un meilleur conducteur. Il se tient aux règles, ne boit pas, n'est pas fatigué, distrait ou dispersé. En plus, un ordinateur réagit plus rapidement".

Le ministre fédéral de la Mobilité François Bellot souligne mercredi qu'il veut que la Belgique soit parmi les premiers pays européens qui autorisent des tests de voitures autonomes. Il va pour ce faire bientôt établir un projet de loi, dans lequel un cadre souple sera établi pour l'exécution de test de véhicules autonomes et qui assure la sécurité maximale de tous les usagers de la route.

"La technologie évolue de plus en plus rapidement et nous devons, en tant que gouvernement, appliquer de manière pragmatique le principe 'learning by doing'. Il faut stimuler de plus en plus la réalisation de tests dans des conditions réelles. Les règles doivent ensuite être fixées au niveau européen", a affirmé le ministre fédéral. François Bellot ajoute que le 1er octobre, une disposition dans le code de la route va relever la distance minimale entre véhicules, précisément dans le cadre de tels tests. /.NAJ /OLA